

**COMMUNE D'ANDILLY**  
**CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 15 novembre 2021**

COMPTE RENDU

Affiché en exécution de l'article L.121-17 du Code des Communes

**Le quinze novembre deux mille vingt et un**, le conseil municipal de la commune d'ANDILLY s'est réuni en session ordinaire à la mairie.

**Nombre de Conseillers :**

- en exercice : 15
- Présents ou représentés : 11, puis 13 à partir de 20h20
- Votants : 11, puis 13 à partir de 20h20

**Date de la convocation du Conseil Municipal :** le 29 octobre 2021

**Présents :** Vincent HUBERT, Gérard LACROIX, Cécile HAGE HASSAN, Pierre CUSIN, Pauline DURIEUX, BOREAN Hervé, Pauline BENOIT (20h20), Adrien BRUN-CHOPPY, Alexiane DANIEL, Carol FERRARI, Lydie LEMERLE, Christine TERRIER, Vincent VIDONNE (20h20)

**Excusés :** Valérie DASCI-LASSOUT, Jean-Christophe GRANET

**Secrétaire de séance :** Pauline DURIEUX

Mr le Maire Vincent HUBERT ouvre la séance à 20h00 et propose Mme Pauline DURIEUX comme secrétaire de séance : la proposition est approuvée par l'ensemble des membres du conseil municipal présents.

Mr le Maire Vincent HUBERT demande à l'ensemble des conseillers présents s'ils valident le compte-rendu du conseil municipal du 27 septembre 2021 : celui-ci est approuvé à l'unanimité.

**DELIBERATIONS**

**1) Convention de servitude Réseau ENEDIS pour réalisation d'étude technique et travaux de mise en souterrain d'une ligne électrique sur les parcelles communales cadastrées section A n°1606 et 1674 ; section B N° 0267 , 0233, 0248, 0247, 0236, 1455, 1546, 1979**

Monsieur le Maire expose le projet de mise en souterrain d'une ligne électrique sur les parcelles mentionnées ci-dessus de Charly à Jussy à hauteur de 40 000€ de dépenses. Une convention de servitudes pour réalisation d'étude technique en vue de mise en souterrain d'une ligne électrique doit être signée entre ENEDIS et la COMMUNE D'ANDILLY.

*Avant de passer à délibération sur ce projet, la ligne en question traversant les terrains dont l'association le Petit Pays est locataire, M. HUBERT Vincent, Président de l'association, Mme Pauline DURIEUX, sa directrice et M. BRUN CHOPPY Adrien actuellement employé de la structure quittent la salle.*

Le conseil municipal, à l'unanimité des 8 membres présents et représentés, le contenu de la « convention de servitudes » pour réalisation d'étude technique en vue de mise en souterrain d'une ligne électrique, charge et donne tout pouvoir à M. le Maire pour signer cette convention et effectuer les démarches nécessaires au règlement de cette affaire.

*Les 3 conseillers sortis rejoignent la salle du conseil.*

**2) MAPA Projet Auberge : attribution du Lot Plomberie-Sanitaire-Ventilation**

Monsieur le Maire annonce qu'après 3 appels d'offres sans proposition, la commune a reçu après démarches selon marché de gré à gré, le devis d'une entreprise de plomberie pour assurer le projet.

Après présentation de ce devis, le conseil municipal attribue, à l'unanimité des 11 membres présents et représentés, le lot Plomberie-Sanitaire-Ventilation à la SARL FRED'EAU pour un montant de 141 246,57 euros HT (estimation du maître d'œuvre à 148 750 euros).

**3) Chèques-déjeuners : modification du montant et de la participation de la commune**

Monsieur le Maire explique qu'à ce jour les employés techniques et administratifs de la commune bénéficient de chèques-déjeuner par jour travaillé, avec une valeur faciale de 6 €, chaque agent contribuant pour moitié de cette valeur.

Cette valeur n'ayant pas changé depuis 2012, Monsieur le Maire propose de la passer à 8 €, avec une prise en charge par la commune employeur à hauteur de 60 %.

Il est également proposé que le personnel du périscolaire en bénéficie.

Le conseil municipal, à l'unanimité des 13 membres présents et représentés, approuve l'ensemble des propositions applicables à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2021, et charge M. le Maire d'effectuer les démarches en ce sens.

#### **4) Participation forfaitaire à la complémentaire santé des agents communaux**

Les dispositions du décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents au titre de la santé permettent aux collectivités employeurs de verser une participation aux agents ayant souscrit un contrat ou règlement labellisé au niveau national par un organisme agréé par l'Etat (principe de labellisation).

M. le Maire propose que la commune participe à compter du 1er décembre 2021 dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la couverture santé souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents, en versant une participation mensuelle de 30 € à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie prévoyance labellisée.

Le conseil municipal, à l'unanimité des 13 membres présents et représentés, approuve l'ensemble des propositions, et mandate le Maire pour les formalités à accomplir.

#### **5) Recrutement d'un apprenti en aménagement paysager et aide financière pour son emploi**

Mme HAGE HASSAN Cécile explique que, suite à une candidature d'un jeune en BTS Paysager en alternance, et après renseignement administratif, la commune peut embaucher sous ce type de contrat et percevoir des aides limitées au 31 décembre 2021.

Il est convenu de rencontrer ce jeune pour en discuter avec lui et pouvoir lui répondre face à l'engagement que cela engendre face à cette personne et son établissement scolaire

Monsieur le Maire demande donc à l'ensemble du conseil municipal son accord pour poursuivre cette démarche, et le cas échéant procéder à l'embauche pour former cette personne afin d'aider l'employé communal actuel dans tous les entretiens paysagers de la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité des 13 membres présents et représentés, approuve le principe de recruter un apprenti en aménagement paysager, et de réaliser toute démarche pour l'aide financière possible pour ce recrutement.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- a) Point sur l'enquête publique relative à la demande de Déclaration d'Utilité Publique du projet d'aménagement, et de sécurisation de la circulation et du stationnement du Grand Parc d'Andilly qui s'est déroulée du 16 août au 30 septembre 2021, et information sur la suite de la procédure.
- b) Affaires Scolaires : résultant de la commission d'appel d'offres concernant le projet de groupe scolaire et point sur la réunion de la commission scolaire Andilly-St-Blaise  
En lien avec la CCPC et la commune de Saint-Blaise, l'architecte a été choisi ainsi qu'un projet sur 3 proposés pour la réhabilitation et agrandissement de l'école.  
Réunion commission scolaire, Questionnements sur la politique tarifaire du périscolaire et son organisation, sur le retour de la mise en place du goûter organisé par la commune.
- c) Plan cyclable de la CCPC : point sur le tracé proposé en comité technique  
Lancé à la fin de l'hiver par la CCPC, plusieurs réunions de comité technique ont été organisés ;  
Après le diagnostic, la phase du tracé est en cours pour prioriser un trajet sécurisé.  
Parallèlement à cela un itinéraire cyclable touristique est étudié pour le tourisme bien entendu mais pouvant et devant servir à des trajets quotidiens.
- d) Préparation du prochain Bulletin municipal

*L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 21h50*



**Le 15 novembre 2021**

**Mr le Maire,  
Vincent HUMBERT**